

13 ème OPEN RAPIDE JEUNE DE CAUDERAN

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Association AGJA-ECHIQUELIER-AQUITAINE
organise en parallèle de son tournoi rapide principal

L'OPEN RAPIDE JEUNE DE CAUDERAN

Mercredi 08 mai 2019

Espace Philippe Rossetti
232-234 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33200 Bordeaux-Caudéran

**Ce tournoi est ouvert aux joueurs de catégorie d'âge Benjamin et plus jeune.
(Minimes sur dérogation exceptionnelle accordée par l'organisateur)**

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont prioritairement celles de la FFE et de la FIDE
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs classés FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système Suisse (règles FIDE C.04).
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription à l'heure prévue pour la clôture.
- Particularité : L'annexe **A** sur les échecs rapides s'applique.

ARTICLE 3 HORAIRES

Ouverture : 8H30
Pointage et dernières inscriptions jusqu'à 09H30

Ronde1:10H00
Ronde2:10H45
Ronde3:11H30

Pause déjeuner:12h15 à13h00 (Restauration possible sur place)

Ronde4:13H00
Ronde5:13H50
Ronde6:14H40
Ronde7:15H30

Remise des prix à 16H45

ARTICLE 4 CADENCE

15 minutes + 5 secondes par coups

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

Jeunes (Benjamins et moins) : **8 €**

ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le **classement** est effectué dans l'ordre décroissant des points de partie.

Le **départage** entre les ex æquo est effectué d'après les calculs du logiciel PAPI (version 3.3.5) suivant les systèmes suivants :

1. Buchholz tronqué,
2. Performance.

ARTICLE 7 PRIX

Les **prix** sont non cumulables (excepté le Trophée « famille »).

- Prix par catégorie d'âge.
- Trophée "Famille" (parent + enfant):
Classement par cumul des meilleurs résultats d'un jeune et d'un ascendant dans le tournoi principal.
- Très nombreuses récompenses.

Le détail des prix sera affiché avant la fin de la quatrième ronde.

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre : Serge Duverdier Arbitre fédéral Open 1

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

Pas de commission d'appel particulière.

ARTICLE 10 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Tous les participants s'engagent à respecter les recommandations particulières relatives au site lui même (aire de jeu, salle d'analyse, et autorisations de circulation ou autre) qui seront précisées par l'arbitre et l'organisateur durant le tournoi.
- Toute infraction aux règles peut entraîner l'exclusion du tournoi et transmission à la commission de Discipline FFE.
- **Tout forfait doit être justifié et signalé à l'arbitre avant l'appariement suivant.**
- Buvette installée au rez-de-chaussée.

ARTICLE 11 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs (fournie en annexe)

L'organisateur,

Le Président de L'AGJA ÉCHIQUIER D'AQUITAINE
Alain Mailler

L'arbitre,

Serge Duverdier.